

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2017

PLAN

Introduction

I – Le contexte économique national

1. Aperçu de l'environnement macroéconomique 2016
2. Les principales orientations de la loi de finances 2017 pour le bloc communal
 - 2.1. Les incidences attendues pour les collectivités territoriales

II – Le contexte local

III – Les orientations budgétaires 2016 – Bilan

1. Maintien de la pression fiscale
2. Limitation du recours à l'emprunt
3. Maitrise des dépenses de fonctionnement
4. Maitrise de la masse salariale
5. Vigilance sur les recettes
6. Equilibrage du patrimoine communal en fonction des besoins de la collectivité
7. Priorité donnée aux grosses opérations pluriannuelles
8. L'urbanisation de la commune doit connaître une progression maîtrisée
9. La question des déchets urbains reste une question centrale
10. Diversification du soutien au tissu associatif
11. Nécessité de renouer avec les moments festifs et conviviaux de la commune

IV– Analyse des tendances du CA 2016

V – L'exécution des dépenses de personnel 2016 et les évolutions prévisionnelles pour 2017

1. Evolution de la masse salariale sur les trois dernières années
2. Evolution des rémunérations
3. Evolution du temps de travail
4. Prévision 2017

VI – Structure et gestion de la dette

1. Dette garantie
2. Dette propre

3. Dette par type de risque au 31/12/2016
4. Evolution des dépenses liées à la dette communale sur 5 ans
5. Profil d'extinction de la dette

VII – Les orientations budgétaires 2017

1. Les priorités en 2017
 - 1.1. Maintien de la pression fiscale à son niveau actuel
 - 1.2. Maitrise des dépenses de fonctionnement et maitrise de la masse salariale
 - 1.3. Vigilance dans les instances communautaires pour obtenir un rééquilibrage des attributions de compensation et un maintien des fonds de concours tels que définis antérieurement à Sénart
 - 1.4. Priorité donnée à la reconstruction de la piscine et au démarrage des logements du quartier « des deux Coupoles »
 - 1.5. Modernisation des procédures de travail des services
 - 1.6. Un équilibre urbanistique de la commune garanti par la modification du PLU
 - 1.7. Le relogement des habitants des Brandons est une priorité partagée entre la commune et l'OPH 77
 - 1.8. Malgré les contraintes budgétaires, des projets structurants doivent être menés sur cette seconde partie du mandat, tant en matière d'entretien des voiries que de rénovation de bâtiments
2. Les grands équilibres du budget (les ratios)
3. Perspectives pour les recettes de fonctionnement
 - 3.1. Evolution DGF
 - 3.2. Autres dotations de l'Etat
 - 3.3. Dotation de l'agglomération
 - 3.4. Les recettes fiscales et droits de mutation
 - 3.5. Les recettes des services
4. Perspectives pour les dépenses de fonctionnement
5. Perspectives pour les recettes d'investissement
 - 5.1. Le FCTVA
 - 5.2. La taxe d'aménagement
 - 5.3. L'aide aux maires bâtisseurs
 - 5.4. Les subventions particulières
 - 5.5. Les cessions foncières
 - 5.6. L'emprunt

6. Perspectives pour les dépenses d'investissement

6.1. Les acquisitions de matériel

6.2. Acquisitions de véhicules

VIII – Conclusion générale

IX – Lexique

INTRODUCTION

Si les équilibres financiers ont été difficiles à établir ces dernières années, la commune a eu la possibilité de pouvoir capitaliser ses efforts constants de resserrement de la masse salariale ainsi que la mise en place de budgets de fonctionnement suffisants mais non prolixes pour le fonctionnement des services. La bonne surprise du retour à l'éligibilité de la collectivité au FSRIF en 2015 a également apporté une petite bouffée d'oxygène au BP 2016.

A priori, il n'en sera rien en 2017 et l'étranglement de la baisse des dotations se fait cruellement sentir pour la préparation du budget à venir. Le rebond sensible des recettes fiscales de 2016 a également fini de produire ses effets. Le budget 2017 sera donc un budget difficile en fonctionnement et l'abondement du budget d'investissement via l'épargne brute risque de l'être tout autant.

La vente des propriétés communales et des terrains d'assiette des futurs bâtiments entourant la piscine donnera au second semestre 2017 un certain "confort" sur les recettes d'investissement mais ce "confort" sera très temporaire car ces recettes financeront à partir de 2018 les travaux de reconstruction de la piscine.

C'est donc dans ce contexte local, confirmé par un environnement macro-économique morose où la reprise de l'économie est trop faible pour produire des effets sensibles que la Municipalité et la Direction Générale ont préparé ce rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017 qui va être soumis au Conseil Municipal du 20 février selon les modalités prévues par la loi NOTRe.

I – Le Contexte économique national

1. Aperçu de l'environnement macro-économique 2016

Dans un contexte de croissance modérée de l'économie mondiale, la France a enregistré une reprise faible de son économie. Le PIB fixé initialement à +1,5 % n'atteindra probablement selon l'INSEE que 1,3 %.

Le taux d'inflation est resté modéré, autour de 0,4 %, ce qui limite la progression des recettes publiques. Les prix à la consommation n'ont connu que peu de variation à la hausse.

Sous l'influence de la Banque Centrale Européenne, les taux d'intérêt ont connu une baisse sans précédent, ce qui a favorisé le recours à l'emprunt des collectivités mais également des ménages et a permis de redynamiser le marché immobilier.

La dette publique s'accroît en volume (2 160,4 milliards d'euros) et atteint 97,6 % du PIB contre 96,9 % en 2015.

Le déficit public connaît quant à lui une diminution. Il a été ramené de 3,9 % du PIB en 2015 à 3,5 %.

Le chômage diminue légèrement et de façon saccadée mais reste plafonné autour de 10 % de la population active.

2. Les principales orientations de la loi de finances 2017 pour le bloc communal

➤ Dotations :

- 4^{ème} année de baisse des dotations de l'Etat en 2017 au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) (-1,035Md€).
- Revalorisation du montant unitaire de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération et hausse de son plafonnement.
- Le plafond de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes est fixé à 1 % de leurs recettes de fonctionnement (contre 3 % de la dotation forfaitaire).
- Suppression de la réforme de la DGF du bloc communal.
- Hausse de la dotation politique de la ville (DPV) qui passe de 100M€ à 150M€.

➤ Péréquation :

- FPIC : gel de la montée en charge pour 2017 (1Md€), nouvelle règle de plafonnement du prélèvement et adaptation du mécanisme à la nouvelle carte intercommunale.
- Renforcement du FSRIF (+ 20M€ pour atteindre 310M€).
- Augmentation des masses dédiées à la DSU et à la DSR (+ 180M€ chacune).
- Recentrage de la DSU et mensualisation de son versement.

➤ **Fiscalité :**

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 0,4 % en 2017.
- Possibilité de moduler la surtaxe sur les résidences secondaires entre 5 % et 60 % (contre un taux unique de 20 % auparavant).
- Assouplissement des modalités de détermination et de révision des attributions de compensation (AC).

➤ **Soutien à l'investissement local :**

- Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est porté à 1,2Md€ en 2017.
- La possibilité de cumuler le FSIL avec d'autres subventions est inscrite.

2.1 – Les incidences attendues pour les collectivités territoriales

Depuis 2014, la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est constante et ampute les ressources des collectivités locales de façon très conséquente. L'Etat a cependant accepté sous la pression des associations d'élus locaux de réduire de moitié l'effort demandé en 2017 aux collectivités locales et la réforme de la DGF est reportée. La DGF diminuera en 2017 de plus de 9 %.

Les collectivités territoriales du "bloc communal" seront contributrices à hauteur d'1,035 Milliards d'euros.

Ainsi que l'a souligné Didier Migaud, premier Président de la Cour des Comptes, **les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont progressé plus vite que leurs recettes**, ce qui a conduit à une baisse de l'épargne brute des communes plus forte que la baisse de la DGF. Elle est estimée à -2,7 % pour le bloc communal.

Les dispositifs de péréquation verticale (la DSU) et de péréquation horizontale (le FPIC et le FSRIF) sont censés compenser les déséquilibres causés par la baisse de la DGF. Ces fonds seront en augmentation en 2017 par une majoration de 100M € des prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales. Leurs modalités d'attribution ont été revues. Ainsi pour le FPIC, afin de limiter l'incidence de la création des nouvelles intercommunalités sur les budgets communaux, **la progression du FPIC pour les intercommunalités sera limitée à 10 % du montant 2016.**

Pour le FSRIF, une exemption de prélèvement est prévue pour les 150 premières communes classées à la DSU cible. Le fonds de soutien à l'investissement local est maintenu et couvre les grandes priorités d'aménagement.

Enfin, la dotation "politique de la ville" est portée de 100 à 150M € et couvrira un nombre plus important de communes (180 au lieu de 120).

Contributions des collectivités locales au redressement des finances publiques

	2016	2017
Communes	1,450 M €	0,725 M €
Groupements à fiscalité propre	621 M €	0,310 M €
Départements	1,148 M €	1,148 M €
Régions	0,451M €	0,451 M €

II – Le contexte local

Avec ses 22 316 habitants, Combs-la-Ville a dû, depuis deux ans, s'adapter aux restrictions budgétaires imposées par une conjoncture difficile. Elle l'a fait de façon presque naturelle, ayant même anticipé en 2014 les ressernements indispensables à apporter à l'activité des services et à la masse salariale. La progression constante mais modérée de ses habitants a permis des estimations de coûts et de recettes réalistes, sans écarts monumentaux d'une année à l'autre mais toujours dans une prudence et dans le souci de coller au plus près aux réalités locales et aux besoins exprimés par les habitants.

La maîtrise des dépenses doit donc rester le maître mot pour 2017, dans le domaine salarial mais également dans tous les domaines tout en conservant un niveau d'investissement compatible avec les besoins d'évolution et d'entretien de la ville et avec la réalisation des grands projets municipaux.

III – Les orientations budgétaires 2016 – Bilan

1. Maintien de la pression fiscale

Pour la 15^{ème} année consécutive, les taux de fiscalité de la commune ont été maintenus à leur niveau de 2001 après une baisse de 1 % chaque année entre 1996 et 2001.

Les taux d'aujourd'hui sont donc inférieurs à ceux d'il y a 30 ans.

Peu de collectivités peuvent se prévaloir d'une telle mesure qui doit, conséquemment être rappelée à nos administrés et explicitée car il y a souvent confusion entre l'augmentation des bases qui dépend de l'Etat et l'augmentation des taux qui relève des communes et des autres collectivités locales bénéficiaires.

2. Limitation du recours à l'emprunt

L'endettement de la commune reste tout à fait maîtrisé (voir chapitre VI), comme l'an passé, une inscription budgétaire de 1 200 000 € d'emprunt au BP a été réduite en DM3 et réalisée pour un montant de 1 000 000 €.

3. Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le budget 2016 a été préparé et exécuté par les services de façon tout aussi rigoureuse que le budget 2015. Il a intégré, en année pleine, le fonctionnement de la Coupole ainsi que l'ouverture du relais assistantes maternelles (RAM) en septembre.

Le compte administratif, en cours d'élaboration, montre que les dépenses des services ont été exécutées à 97,80 % ce qui confirme un juste calibrage des besoins de fonctionnement. Les dépenses non réalisées viennent abonder le compte administratif.

4. Maitrise de la masse salariale

Le suivi de la masse salariale s'effectue mensuellement après chaque train de paye dont le montant est comparé à la prévision budgétaire mensuelle.

Sur l'ensemble de l'année 2016, toutes les payes se sont révélées inférieures à la prévision, à l'exception du mois de mai où un léger dépassement de 2 098,66 € a été constaté.

De ce fait, une économie de 447 401,91 € a été réalisée sur l'année soit 2,46 % du montant prévisionnel (18 157 790 €). Ce résultat signifie que la prévision était fiable car il n'est pas possible d'anticiper tous les aléas de la gestion du personnel. Il inclut un capital décès, le paiement de congés sur le compte épargne temps ainsi que 4 indemnités de départ volontaire, la réforme de la catégorie B et l'augmentation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet. **Par rapport au réalisé de la masse salariale 2015, l'augmentation 2016 est de 0,91 %.**

5. Vigilance sur les recettes

Ainsi que cela a été souligné pour l'ensemble des collectivités locales, les recettes de fonctionnement progressent moins vite que les dépenses même si celles-ci sont bien contenues, ce qui signifie que la baisse des dotations n'est pas compensée et que notre épargne brute diminue.

Les compensations d'exonérations de fiscalité (TH) versées par l'Etat aux communes n'ont connu qu'une progression faible (2 %) alors qu'elles pouvaient servir de variable d'ajustement.

Le levier fiscal n'est pas utilisé dans notre commune. L'augmentation des tarifications communales (2 %) est restée modérée pour ne pas pénaliser les familles et usagers. Malgré tout, le comportement des familles se modifie et va dans le sens **d'une moindre utilisation de certains services** (accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances).

Les subventions de nos différents partenaires diminuent régulièrement.

Malgré ce constat peu favorable, nos recettes de fonctionnement ont été réalisées à 100,80 %, ce qui prouve la grande vigilance des services sur cet aspect (lutte contre les impayés – recherche de subventions – utilisation maximale de nos places en crèche...).

La bonne reprise du marché immobilier entraîne des droits de mutation importants, essentiels à l'équilibre de nos recettes.

6. Equilibrage du patrimoine communal en fonction des besoins de la collectivité

La commune dispose d'un patrimoine important dont l'entretien est onéreux en investissement et en fonctionnement.

Ainsi en 2016 ont été achevées les deux premières tranches de la rénovation du Pavillon du petit chêne à Chaussy pour un montant global de 241 812 €. La Maison du Combattant et du Citoyen a pris possession des lieux en octobre dernier.

Plusieurs ventes ont été finalisées en 2016 ou sont en passe de l'être : une promesse de vente a été signée avec PIERREVAL pour le 55 rue sermoise pour un montant de 400 000 €, le pavillon de la mini crèche le Verseau a été acquis par l'association Le Petit escargot (MAM) pour un montant de 215 000 €.

L'OPH 77 et la commune sont en cours de finalisation de la vente du 9 avenue des Tilleuls qui comprend 7 appartements occupés par des agents communaux pour un montant de 500 000 €.

La commune vient de se rendre acquéreur des bâtiments du Département situés rue Pablo Picasso qui abriteront les futurs locaux de la Police Municipale (coût : 527 400 €). Les locaux du Château des Marronniers sont actuellement utilisés par Trait d'Union, dans l'attente de la reconstruction de ses locaux rue Pablo Picasso, ce qui permet à ce bâtiment de ne pas se dégrader jusqu'à aboutissement du projet « Intelligence de la main » en fin de mandat.

7. Priorité donnée aux grosses opérations pluriannuelles

L'opération Brandons est bien engagée avec l'ouverture du chantier de reconstruction de la phase 1. Les travaux de démolition avec désamiantage démarrent en ce début d'année.

Le projet piscine fait l'objet d'une procédure de conception, réalisation qui a mis en concurrence 5 entreprises de BTP avec leurs équipes d'architectes et d'experts. L'une s'est désistée. L'examen des candidatures des 4 autres a donné lieu à plusieurs jurys de concours pour être finalisé par une décision de la CAO du 16 janvier.

L'aménagement du quartier des deux Coupoles est au stade de l'examen des permis de construire.

8. L'urbanisation de la commune doit connaître une progression maîtrisée

La commune s'y est employée tout au long de l'année en veillant d'une part à préserver la mixité sociale (accession et logement social) sur les programmes comprenant un nombre significatif de logements, d'autre part en écartant les projets prévoyant un nombre de logement incompatible avec les possibilités de stationnement.

L'objectif des 25 % de logements sociaux à l'échéance 2025 est particulièrement surveillé par le DDT avec des objectifs intermédiaires fixés pour chaque commune. Combs-la-Ville respecte actuellement ces objectifs.

9. La question des déchets urbains reste une question centrale

Partout où cela est possible, des conteneurs enterrés ont été installés (par exemple à côté de Lidl) et sont intégrés aux projets de constructions collectives. Cette mesure doit permettre, à terme, de limiter la présence des conteneurs à ordures ménagères sur la voie publique et de réduire les risques de dépôts sauvages.

10. Diversification du soutien au tissu associatif

La commune n'est plus en mesure d'augmenter le soutien financier aux associations. Un autre type de soutien a été mis en place qui s'apparente à une notion de conseil et d'échange entre la commune et les associations et entre associations.

Il s'agit du café des associations dont 3 sessions se sont tenues en 2016 avec un vif succès.

11. Nécessité de renouer avec les moments festifs et conviviaux de la commune

En 2016, l'esplanade du 14 juillet s'est imposée comme le lieu festif de la commune.

Les manifestations qui s'y sont déroulées (forum, braderie, marché de Noël) ont connu un grand succès et confirment la totale adéquation de ce site avec les projets communaux. La présence de la Coupole, de sa rue centrale et de sa cafétéria ont été des atouts pour toutes ces initiatives.

IV – Analyse des tendances du CA 2016

Sans anticiper sur le vote formalisé du Compte Administratif 2016 qui interviendra en mars prochain, voici les premières tendances qui se dégagent après la clôture de l'exercice 2016 :

1. Un résultat intéressant mais inférieur à l'excédent 2015 dont le caractère conjoncturel exceptionnel avait été souligné.
2. Une réalisation des recettes de fonctionnement à hauteur de 100,80 %.
3. Une réalisation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 97,80 %.
4. La maîtrise de la masse salariale avec une économie de 447 400 € et la non utilisation de la provision « de sécurité » de 150 000 €, sans réduction des activités ni suppression d'avantages au personnel.

Il faut envisager un résultat budgétaire de l'exercice 2016 de l'ordre de 2 000 000 € qui seront immédiatement réinjectés dans la construction du BP 2017. Cet excédent est à mettre en rapport avec les économies réalisées sur les dépenses, surtout sur la masse salariale et les dépenses de restauration, de bâtiment, voirie, espaces verts et atelier auto.

Il faut néanmoins s'attendre à ce que l'équilibre du BP 2017 soit difficile à établir malgré cet apport, ce qui n'était pas le cas sur les deux années antérieures.

Pourquoi ?

- Parce que nos dotations baissent encore et ne sont compensées par aucune recette nouvelle.
- Parce que l'attribution de compensation versée par l'agglomération diminue à due concurrence du transfert de la médiathèque et du conservatoire.
- Parce que les augmentations obligatoires en matière de rémunérations (reclassements – hausse des cotisations – augmentation du point d'indice) dépassent très largement le glissement – vieillesse – technicité (GVT) habituel.
- Parce que les compensations fiscales versées par l'Etat du fait des incidences des baisses d'impôts tendent à se réduire.

Les limites des restrictions budgétaires à équivalence de service rendu semblent atteintes et les perspectives 2017 devront prendre en compte ce constat.

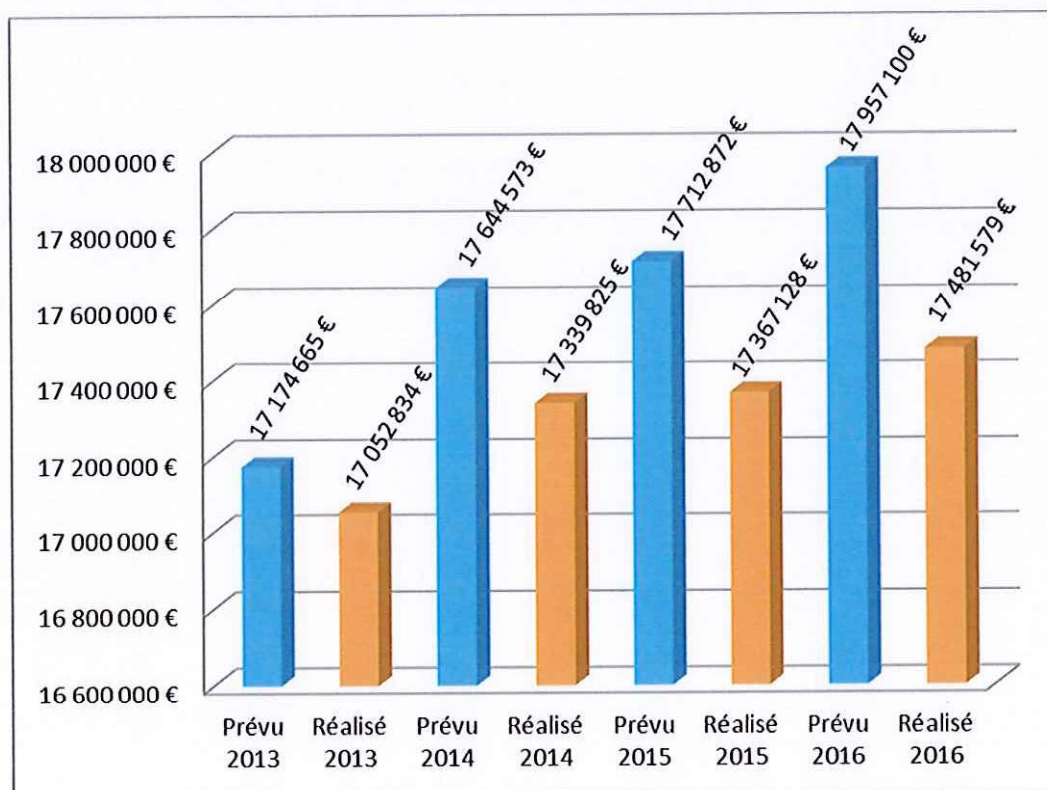
V – L'exécution des dépenses de personnel 2016 et les évolutions prévisionnelles pour 2017

Par nature, la masse salariale est une ressource qui doit s'apprécier au regard de la performance des politiques publiques. Sa bonne adéquation (qualification, grade, compétences) aux missions à remplir conditionne, en effet, l'efficacité de la dépense. Mais, c'est aussi une charge au regard des budgets.

La masse salariale, dans le contexte global des finances publiques représente une part substantielle des dépenses de fonctionnement. Pour la commune de Combs-La-Ville, le chapitre 012 (dépenses liées aux rémunérations, assurance du personnel, œuvres sociales et médecine du travail) a représenté 67,92 % du budget global en 2016.

Pour ne pas amputer les investissements nécessaires, ni réduire les budgets avec des coupes drastiques, souvent contre-productives, la maîtrise des dépenses de personnel reste donc une nécessité mais comme indiqué en conclusion du chapitre précédent, elle risque de ne pas être suffisante. La question de la pérennisation de certains services risque donc de se poser très rapidement.

1. Evolution de la masse salariale sur les trois dernières années



Les prévisions et les réalisés budgétaires, sur la seule masse salariale (soit hors médecine du travail, œuvres sociales et assurance du personnel) font apparaître les évolutions suivantes :

	Prévu		Réalisé
2013 à 2014	+ 2,70 %	2013 à 2014	+ 1,69 %
2014 à 2015	+ 0,39 %	2014 à 2015	+ 0,15 %
2015 à 2016	+ 1,38 %	2015 à 2016	+ 0,66 %

Cette comparaison démontre que le processus engagé de maîtrise de notre masse salariale est venu neutraliser ou du moins diminuer la simple progression « mécanique » (GVT) du coût global, généralement située entre 3 et 4 %.

La prévision budgétaire sur la période a ainsi bien été évaluée, l'exécution budgétaire s'établissant de 2013 à 2016, à hauteur de :

	Réalisé/Prévu
2013	99,29 %
2014	98,27 %
2015	98,05 %
2016	97,35 %

L'évolution réalisé / prévu depuis 2013 montre le resserrement de plus en plus important dans les modes de gestion de la masse salariale.

2. Evolution des rémunérations

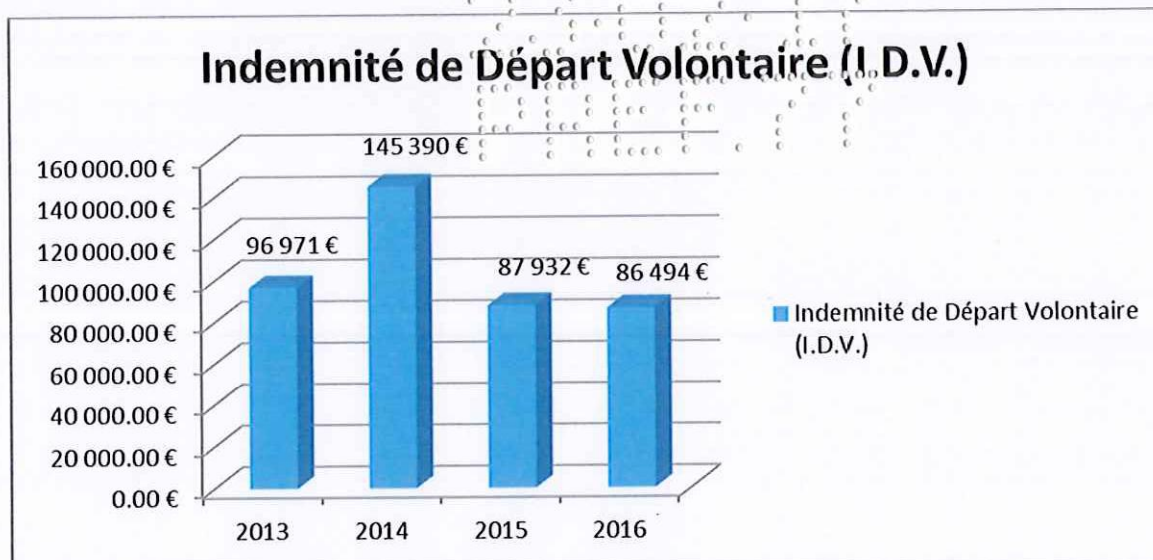
La valeur du point d'indice, base de la rémunération des agents publics qui n'avait pas été modifiée depuis juillet 2010, a connu une augmentation de 0,60 % au 1^{er} juillet 2016 et connaîtra une augmentation de 0,60 % au 1^{er} février 2017.

	2013	2014	2015	2016
SMIC	+ 0,30 %	+ 1,06 %	+ 0,85 %	+ 0,62 %
Valeur du point	gel	gel	gel	+ 0,60 % au 1 ^{er} juillet 2016

En outre, certains dispositifs inhérents à la gestion des personnels doivent être pris en compte.

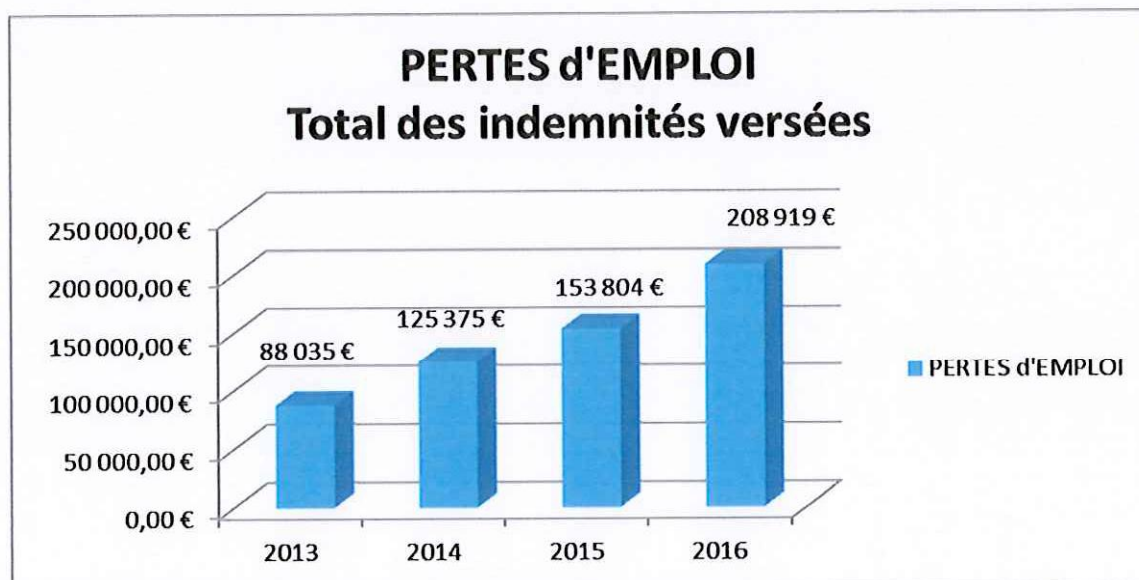
Ainsi, de 2013 à 2016, nous avons pu observer :

- Le maintien d'un certain niveau d'indemnités versées au titre des indemnités de départ et donc du nombre de démissions de fonctionnaires (4 en 2016).



Ce dispositif, même coûteux pour la collectivité, est la garantie que des agents qui ont un projet personnel ou qui ne trouvent pas leur place dans la fonction publique territoriale puissent quitter celle-ci dans de bonnes conditions.

- L'accroissement des versements des allocations pour pertes d'emploi, dans la masse salariale



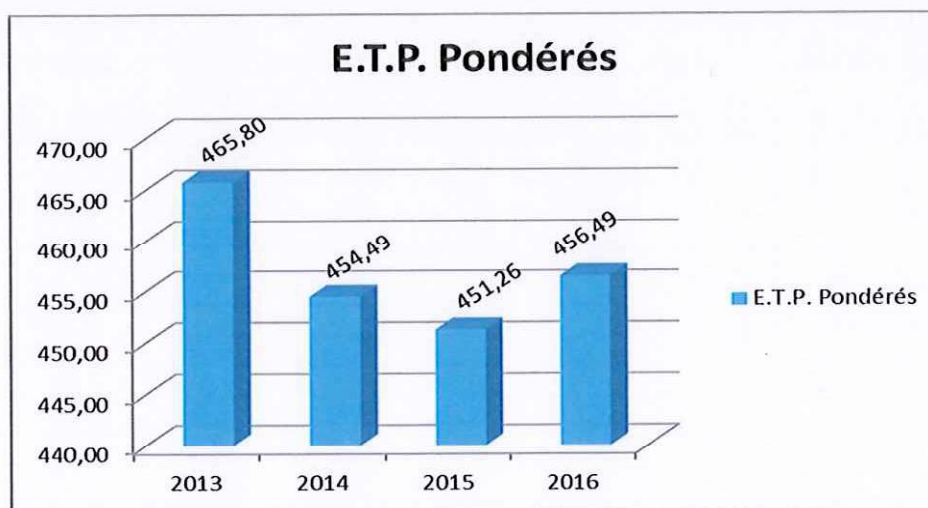
Cette croissance est inhérente au constat précédent (les fonctionnaires démissionnaires, sous certaines conditions, ouvrent des droits à allocations chômage) ainsi qu'au resserrement de notre gestion et notamment des agents non titulaires qui ont précédemment acquis des droits et qu'il convient d'indemniser au terme de leur activité. Ce dernier constat ne remet toutefois pas en question le choix de la ville de se positionner en « auto assurance », au regard des allocations chômage : une contribution à Pôle emploi grèverait plus durement les finances de la commune.

- Le maintien des niveaux de promotion interne / avancement de grade sur la période :

	2013	2014	2015	2016
Promotion interne	0	3	2	1
Avancement de grade	25	23	26	32

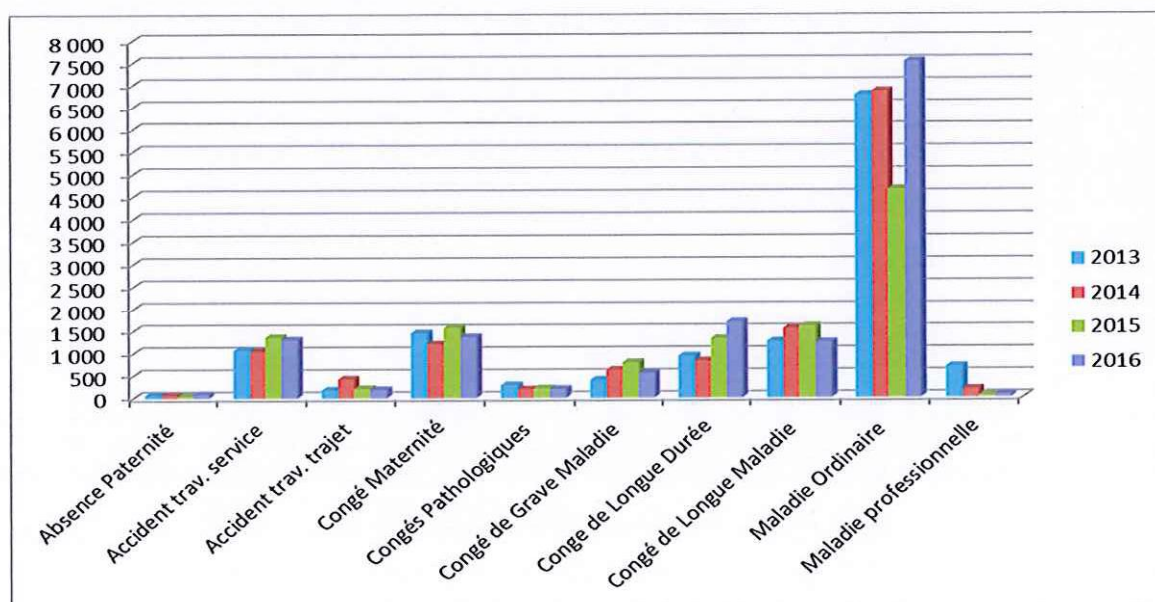
3. Evolution du temps de travail

Le temps de travail proprement dit n'a pas évolué sur la période 2013 – 2016. Les agents de la commune réalisent tous les 1 607 heures de travail effectif posées par le décret du 25 août 2000. Les taux d'emploi quant à eux marquent une évolution significative qui corrobore et démontre notre engagement dans la maîtrise de notre masse salariale, quels que soient les statuts des agents.



Attention, ce tableau prend en compte tous les agents de la collectivité y compris les vacataires et ne peut s'appliquer au calcul des effectifs de personnel permanent.

L'évolution de l'absentéisme reste stable sauf sur la maladie ordinaire qui connaît une augmentation importante entre 2015 et 2016 après avoir chuté de 31 % en 2015.



Globalement et selon l'étude « statistiques 2015 » élaborée par notre assureur, la SOFCAP, l'absentéisme de la commune reste, par rapport aux communes employant entre 200 et 499 agents CNRACL :

- Inférieur de 17 points à l'absentéisme global (en proportion d'agents absents),
- inférieur de plus de 30 points en fréquence (nombre d'arrêts pour 100 agents absents),
- inférieur de plus d'1 point en gravité (taux d'absentéisme)

même si le constat de l'absentéisme 2016 de la Commune fait apparaître une dégradation de la situation par rapport à 2015 sur la maladie ordinaire.

4. Prévisions 2017

La prévision 2017 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, c'est-à-dire, dans la poursuite de la nécessaire maîtrise de la masse salariale articulée étroitement entre :

- Un schéma d'emplois nécessaires à la collectivité pour poursuivre le niveau et la qualité de services à la population assurant les expertises nécessaires et s'appuyant sur les recrutements indispensables.
- Une gestion des ressources humaines intégrant une approche métier, concours, mobilité interne, avancement et dialogue social.
- L'optimisation des ressources internes, la réflexion systématique quant à l'opportunité de réorganisation offerte lors de mouvements de personnels (départ à la retraite, mutation, détachement, disponibilités... annoncés).
- Un examen, par les services et la direction générale, des besoins en heures de vacation, en heures supplémentaires et complémentaires des mouvements envisagés, des modifications de quotité de temps de travail, nécessaires à la réalisation des objectifs assignés par la municipalité.
- Une réflexion globale sur le coût des services à la population.

La prévision 2017 prendra en compte les variations mécaniques incontournables liées :

- A l'augmentation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} février 2017.
- Aux évolutions générales liées aux taux de contribution :
 - o Maladie (régime général) + 0,39 %
 - o CNRACL, + 0,16 %
 - o IRCANTEC, + 2,94 %
 - o Accident du travail, - 20,13 %
 - o Vieillesse, + 2,70 % au-delà du plafond de la sécurité sociale
 - o Centre de gestion, - 11,36 %
- Aux reclassements statutaires des catégories hiérarchiques (A, B et C).
- Aux augmentations individuelles, soit le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) mesurant les effets des augmentations des avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes.
- Au transfert à l'agglomération Grand Paris Sud des 44 agents de la Médiathèque et du Conservatoire, cette dépense transférée étant compensée par une réduction équivalente de l'attribution de compensation de la commune.

VI – Structure et Gestion de la dette

A l'occasion du DOB, la municipalité se doit de présenter sa stratégie financière et les caractéristiques des emprunts souscrits.

L'assemblée délibérante devrait ainsi pouvoir mieux appréhender la nature des opérations de gestion de la dette qu'elle autorise, de vérifier qu'elles sont bien conclues dans l'intérêt de la collectivité et de s'assurer de leur cohérence avec la stratégie globale.

L'encours de la dette s'établit au 31/12/2016 à 11 270 798 € (au 31/12/2015 : 11 527 573 €) pour la dette communale et à 14 827 669 € (15 303 929 € au 31/12/2015) pour la dette garantie soit un total de 26 098 467 €.

TABLEAU DE BORD

Eléments de synthèse	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Variation
La dette globale est de :	11 527 573,17 €	11 270 798,04 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	2,92%	2,72%	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11,85 ans	11,50 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6,24 ans	6,04 ans	↓

Elle est composée de 30 emprunts répartis auprès de 8 établissements prêteurs.

Evolution entre 2015 et 2016 :

Dette communale	Exercice 2015	Exercice 2016
Capital	1 271 768 €	1 256 775 €
Intérêts	373 352 €	330 562 €
Annuités	1 645 120 €	1 587 337 €
Dette garantie	Exercice 2015	Exercice 2016
Capital	474 626 €	473 944 €
Intérêts	376 284 €	330 222 €
Annuités	850 910 €	804 166 €

Ratios par Habitant	pour 22 286 habitants		pour 22 316 habitants	
	2015		2016	
	Annuités	Encours	Annuités	Encours
Dette communale	73,82 €	517,26 €	71,13 €	505,05 €
Dette garantie	38,18 €	686,71 €	36,04 €	664,44 €
Totaux	112,00 €	1 203,97 €	107,17 €	1 169,49 €

Pour mémoire la moyenne de la strate de l'encours de la dette est de 1 109 € à la fin 2015.

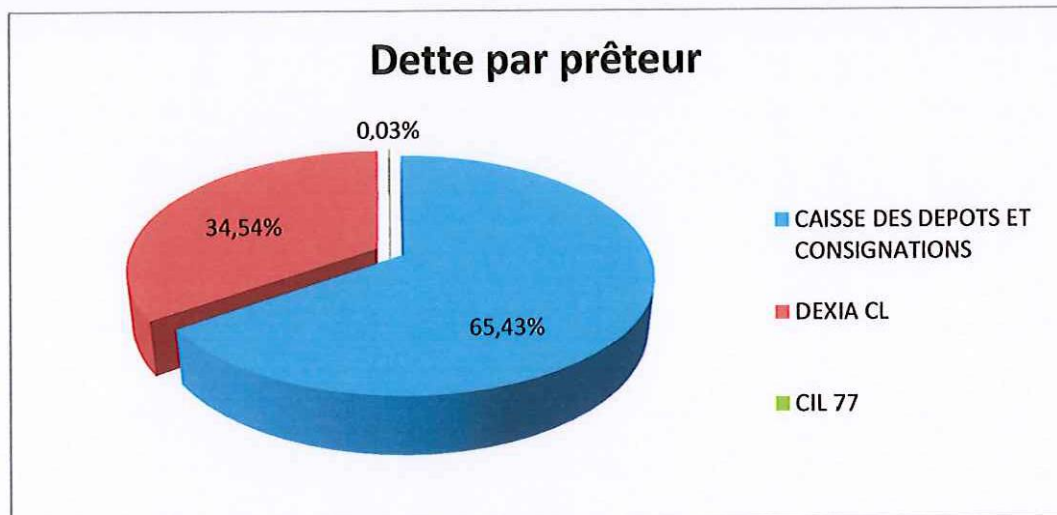
1. Dette garantie

Le montant initial garanti pour 20 emprunts est de 17 698 387 €.

Le capital restant potentiellement dû au 31 décembre 2016 est de 14 827 669 €.

Capital par banque

Prêteurs	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/2016	Nombre de prêts	%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12 029 632,76 €	9 701 810,11 €	17	65,43
DEXIA CL	5 663 022,00 €	5 121 808,46 €	2	34,54
CIL 77	5 732,00 €	4 050,42 €	1	0,03
Total	17 698 386,76 €	14 827 668,99 €	20	100,00



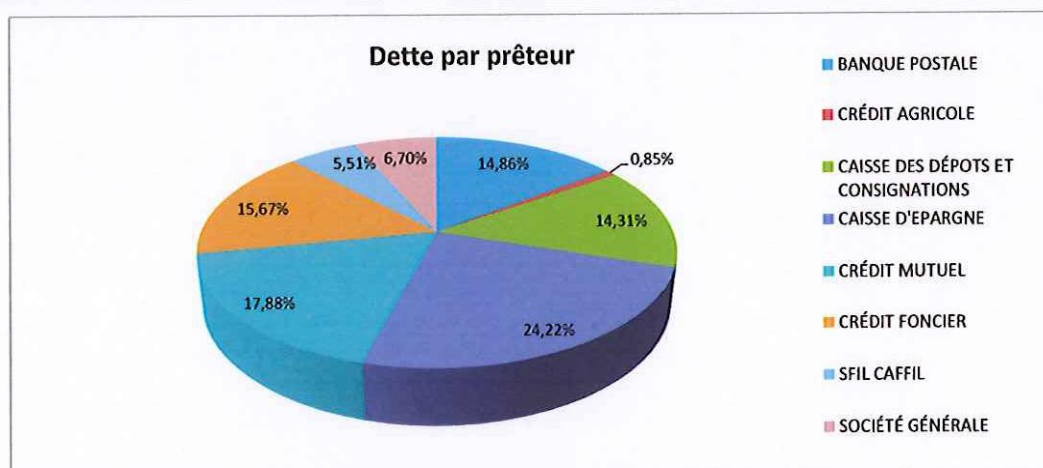
Sur les 20 prêts, le taux moyen est de 1,83 %.

2. Dette propre

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 11 270 798,04 €.
30 prêts sont en cours avec un taux moyen de 2,72 %.

Capital restant dû par banque au 31/12/2016

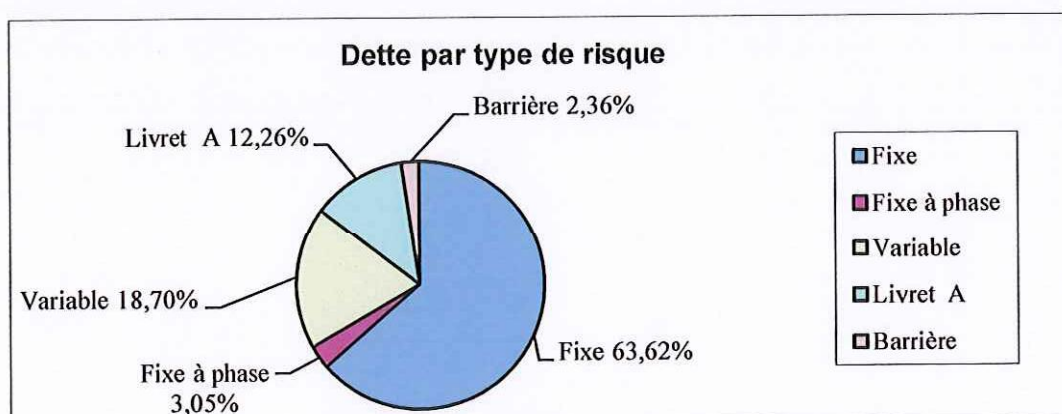
Récapitulation par établissement prêteur	Nombre de prêts	Dette en capital		%	L'annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
		à l'origine	au 31/12/2016			Intérêts	Capital
BANQUE POSTALE	2	2 000 000,00 €	1 675 000,00 €	14,86%	139 105,00 €	39 105,00 €	100 000,00 €
CRÉDIT AGRICOLE	1	300 000,00 €	95 991,96 €	0,85%	26 177,36 €	4 211,11 €	21 966,25 €
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	2	1 792 500,00 €	1 612 324,25 €	14,31%	114 048,64 €	30 219,14 €	83 829,50 €
CAISSE D'ÉPARGNE	10	5 771 120,00 €	2 729 921,53 €	24,22%	538 411,65 €	105 546,01 €	432 865,64 €
CRÉDIT MUTUEL	6	3 127 500,00 €	2 014 989,17 €	17,88%	254 432,02 €	31 765,31 €	222 666,71 €
CRÉDIT FONCIER	2	2 100 000,00 €	1 766 250,00 €	15,67%	179 292,21 €	64 292,21 €	115 000,00 €
SFIL CAFFIL	4	1 930 153,12 €	620 795,92 €	5,51%	197 448,07 €	30 382,60 €	167 065,47 €
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3	1 650 000,00 €	755 525,21 €	6,70%	138 421,65 €	25 040,09 €	113 381,56 €
Total	30	18 671 273,12 €	11 270 798,04 €	100%	1 587 336,60 €	330 561,47 €	1 256 775,13 €



3. Dette communale par type de risque au 31/12/2016

Il n'y a aucun risque de structure sur notre dette. Selon la charte de bonne conduite signée entre les établissements bancaires et les collectivités locales, les taux sont de 97,64 % classés en A et 2,36 % classés en B (sur la base d'un classement de A à F).

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	7 170 363,56 €	63,62%	3,41%
Fixe à phase	344 165,20 €	3,05%	1,49%
Variable	2 107 547,28 €	18,70%	1,10%
Livret A	1 382 324,25 €	12,26%	1,75%
Barrière	265 897,65 €	2,36%	3,64%
Ensemble des risques	11 270 798,04 €	100,00%	2,72%



taux barrière = taux variable plafonné

4. Evolution des dépenses liées à la dette communale sur 5 ans

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Annuités	1 166 090 €	1 340 639 €	1 568 544 €	1 645 120 €	1 587 337 €
Intérêts	302 238 €	313 973 €	367 458 €	373 352 €	330 562 €
Capital	863 852 €	1 026 666 €	1 201 086 €	1 271 768 €	1 256 775 €

5. Profil d'Extinction de la dette

En 2016, trois prêts ont été soldés pour un montant d'annuité de 83 471,32 €

↳ SFIL-CAFFIL – Taux fixe à 5,1 %

↳ Caisse d'Epargne – Taux variable Euribor 12 mois + 0,15 marge

↳ Crédit Mutuel – Taux variable BTAN + 0,15 marge

Et deux prêts ont été contractés auprès de la Banque Postale à des taux extrêmement intéressants, historiquement bas :

- Un prêt taux fixe à 0,80 % sur 15 ans d'un montant de 500 000 €. Les fonds ont été débloqués au 31/12/2016. Trois échéances trimestrielles seront à rembourser sur 2017 pour :
 - ✧ En capital : 24 999,99 €
 - ✧ En intérêts : 2 983,33 €
- Un 2^{ème} prêt de 500 000 € à taux variable Euribor +0,49 € de Marge. Actuellement les taux variables sont négatifs, seule la marge est impactée. Les fonds devront être débloqués au plus tard le 28/06/2017 et une seule trimestrialité sera imputée sur 2017 pour :
 - ✧ En capital : 8 333,33 €
 - ✧ En intérêts : 646,53 €

Extinction pour les 2 années à venir, de 2017 à 2018 :

Tableau du profil d'extinction - Capital

Référence	Prêteur	2017	2018
000048	CAISSE D'EPARGNE	28 632,90 €	
000049	CAISSE D'EPARGNE	38 788,96 €	
000058	SFIL CAFFIL		36 007,77 €
Total		67 421,86 €	36 007,77 €

Tableau du profil d'extinction - Intérêts

Référence	Prêteur	2017	2018
000048	CAISSE D'EPARGNE	0,00 €	
000049	CAISSE D'EPARGNE	1 694,30 €	
000058	SFIL CAFFIL		1 259,52 €
Total		1 694,30 €	1 259,52 €

- ✧ 2 prêts seront soldés fin 2017 pour des annuités de 69 116 €
 - ↳ Caisse d'Epargne – Euribor 1 mois +0,10 %
 - ↳ Caisse d'Epargne – Taux fixe 4,32 %
- ✧ 1 prêt sera soldé en 2018 pour un montant d'annuité de 37 267 €
 - ↳ SFIL CAFFIL – Euribor 12 mois à barrière

Ces annuités remboursées permettront aux budgets à venir de supporter les annuités des futurs prêts.

Evolution de la dette par année

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	10 651 094,13 €	9 449 780,56 €	8 281 278,94 €	7 178 026,07 €	6 136 389,63 €	2 383 689,79 €
Capital payé sur la période	1 217 789,40 €	1 169 205,99 €	1 142 609,90 €	1 091 809,73 €	928 268,89 €	543 171,97 €
Intérêts payés sur la période	298 982,47 €	267 574,02 €	238 037,95 €	208 460,58 €	178 772,10 €	76 662,63 €
Taux moyen sur la période	2,70%	2,73%	2,78%	2,78%	2,80%	3,12%

En conclusion, ces différents éléments montrent que la situation de la commune en matière d'endettement est particulièrement saine. Les emprunts sont bien maîtrisés et calibrés **aux justes besoins de la collectivité**. Leur nature confère une réelle sécurité financière qui permet de faire appel, sans aucune difficulté, aux banques et d'être en position de rechercher le partenaire financier le plus intéressant pour l'équilibre des finances locales.

La modération et l'étalement des emprunts contractés permet une gestion maîtrisée qui ne fait pas porter aux générations futures le poids financier de l'endettement d'aujourd'hui sans pour autant censurer les besoins d'investissement de la commune.

VII – Les orientations budgétaires 2017

La préparation de ce budget 2017 s'avère plus difficile que les précédents car la commune est arrivée au bout de son processus d'économie.

Le développement des activités des services n'est plus envisageable mais, phénomène plus alarmant, il ne sera plus possible de construire un budget de fonctionnement à l'équilibre en 2018 sans dotations ou recettes nouvelles ou limitation des activités.

La masse salariale, bien que strictement maîtrisée, continue à augmenter même de façon très modérée dans un budget global qui ne progresse plus.

Les priorités 2017 vont donc au-delà de celles de 2015 et 2016 puisque la conjoncture ne nous permet plus de garantir un équilibre budgétaire en fonctionnement et d'abonder la section d'investissement de façon conséquente.

En investissement, les recettes issues de la vente de foncier rendent la situation plus confortable et vont permettre d'engager les grands projets communaux sans alourdir l'endettement communal.

1. Les priorités en 2017

1.1 – Maintien de la pression fiscale à son niveau actuel

Il sera proposé au CM de mars de conserver les taux de :

- 14,82 % pour la taxe d'habitation
- 24,63 % pour la taxe foncière propriétés bâties
- 66,28 % pour la taxe foncière propriétés non bâties

en vigueur depuis 2001 ainsi que s'y est engagée la municipalité jusqu'à la fin du mandat.

1.2 – Maîtrise des dépenses de fonctionnement et maîtrise de la masse salariale

Ces deux aspects vont de pair. Ainsi qu'évoqué en introduction de ce chapitre, une réflexion suivie de décisions devra être engagée en 2017 sur la réduction de certains services ou leur externalisation **si aucune recette nouvelle n'est dégagée.**

La progression mécanique de la masse salariale liée aux décisions de l'Etat, au GVT et aux augmentations de charges est minorée par une gestion rigoureuse des remplacements, avancements, vacances de postes et primes.

Néanmoins, toutes les contraintes ne sont pas maîtrisables et des besoins incontournables doivent être traités pour pérenniser un service public de qualité. Par exemple, le risque terroriste a fait naître des besoins nouveaux en terme de vacances, heures supplémentaires, dépenses en sécurité privée et mise en place de moyens de protection.

Le budget de fonctionnement de la Coupole s'élève en dépenses à 518 890 € : 372 890 € pour les dépenses de personnel (9 postes à plein temps dont 8 créations et 1 apprenti) et 146 600 € pour le fonctionnement du service. Il faut ajouter à ces dépenses le coût du bâtiment et les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement. Les recettes, prévues à hauteur de 100 000 € ne permettent pas d'équilibrer ce service.

Ce choix municipal de doter la commune d'un équipement dédié au cinéma et aux spectacles présente un intérêt majeur mais il pèse forcément sur le budget comme service nouveau.

Le transfert à l'agglomération Grand Paris Sud de la médiathèque et du conservatoire minore l'attribution de compensation de la commune de 1 444 453 €. Le coût salarial 2016 de ces deux équipements est évalué à 1 419 375 €. Pour autant, le budget de personnel 2017 ne diminuera pas mécaniquement de ce montant car les charges pesant sur les dépenses de personnel augmentent considérablement. La baisse attendue sur la masse salariale sera de l'ordre de 1 150 000 € par rapport au BP 2016, soit - 6,3 %.

Les budgets de fonctionnement des services seront maintenus autant que possible car ils sont très proches des besoins des années précédentes. **Mais aucune activité nouvelle ne pourra être retenue.**

Les enveloppes de subvention aux associations par grand secteur seront maintenues au niveau du réalisé 2016 avec des ajustements correspondant aux engagements municipaux déjà validés par le Conseil Municipal.

1.3 – Vigilance dans les instances communautaires pour obtenir un rééquilibrage des attributions de compensation et un maintien des fonds de concours tels que définis antérieurement à Sénart

La participation de l'agglomération au financement des collectivités territoriales s'établit actuellement sous deux formes :

- Les attributions de compensation (AC) qui remplacent la dotation de solidarité d'agglomération (DSA) et la dotation de solidarité communautaire (DSC)

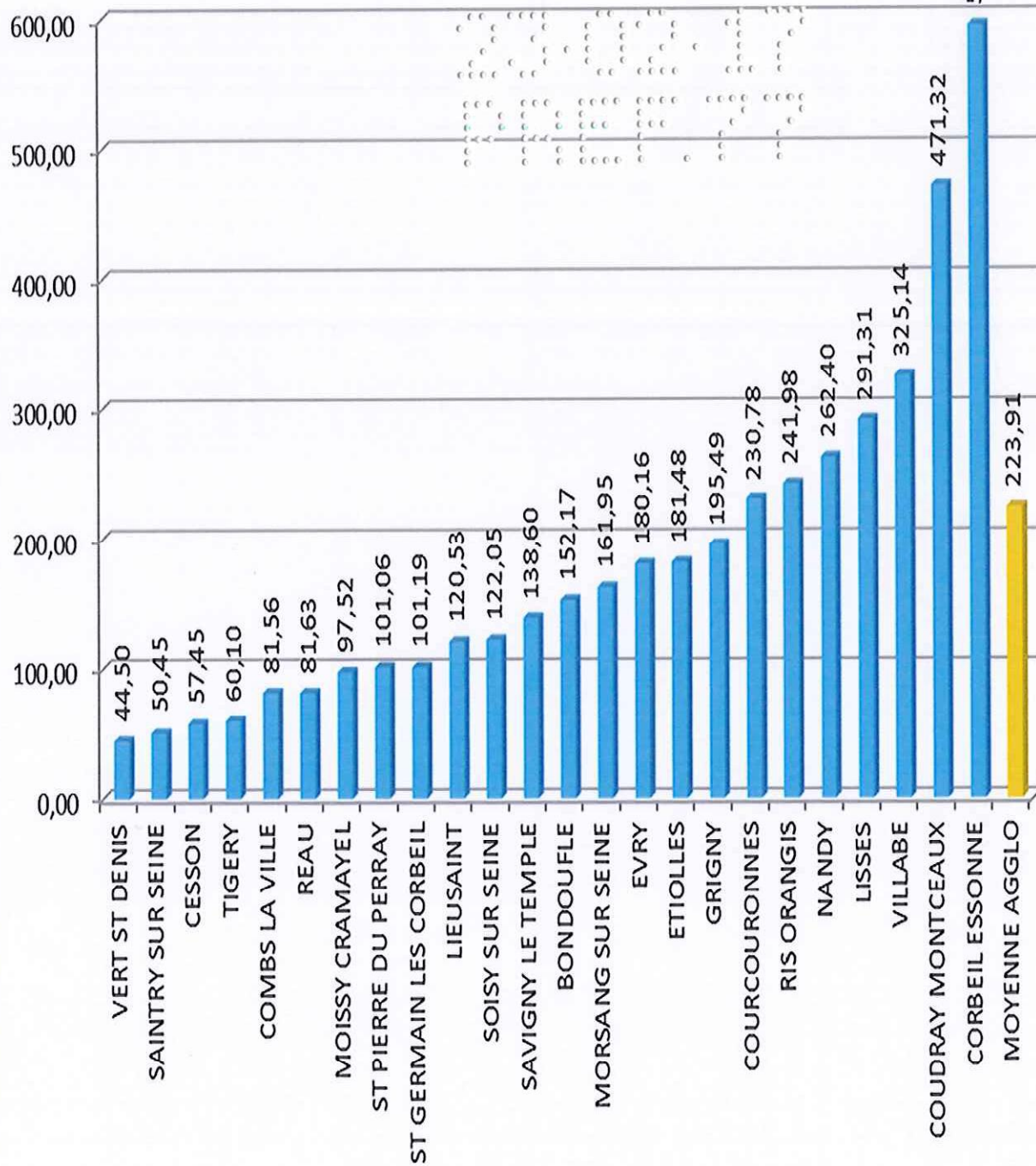
Elles abondent la section de fonctionnement mais relèvent, pour les agglomérations qui composent Grand Paris Sud, d'une histoire et d'une logique propre à chacune.

L'enjeu est d'importance car les écarts sont considérables d'une commune à l'autre et seule une redistribution de l'enveloppe globale paraît envisageable compte tenu des difficultés financières de l'agglomération.

Villes	Montant AC 2016
Corbeil Essonnes	27 337 847
Etiolles	568 936
Le Coudray Montceaux	2 228 397
Saint Germain lès Corbeil	739 723
Soisy sur Seine	829 319
Grigny	5 417 580
Saint Pierre du Perray	946 942
Tigery	187 393
Saintry sur Seine	262 000
Morsang sur Seine	85 674
Cesson	536 100
Combs la Ville	1 796 833
Lieusaint	1 266 534
Moissy Cramayel	1 701 839
Nandy	1 545 030
Réau	126 367
Savigny le Temple	4 096 277
Vert Saint Denis	311 797
Evry	9 431 117
Bondoufle	1 392 648
Courcouronnes	3 139 027
Lisses	2 169 386
Ris Orangis	6 484 986
Villabé	1 680 316
	74 282 068

Ces allocations étant rapportées au nombre d'habitant, on peut constater que plusieurs communes de l'ex Sénart sont particulièrement mal loties dont Combs la Ville qui se situe bien en dessous de la moyenne de l'agglomération et qui arrive en 20^{ème} position sur 24 communes.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016 PAR HABITANT



La commission locale des charges transférées (CLECT) dans laquelle siègent deux élus combs la villais, la Conférence des Maires et le Conseil Communautaire auront à trouver en 2017 un mode de calcul adapté aux nouvelles réalités et plus équitable.

A noter que le coût des transferts de services ou équipements à l'agglomération est déduit annuellement de cette attribution et que très rapidement au fur et à mesure des futurs transferts, ce financement sera négatif pour les communes les moins bien dotées.

Qui dit AC négative dit versement du différentiel par la commune à l'agglomération.

- Les fonds de concours (ex : enveloppes d'investissement pour Sérart)

Ceux-ci sont calculés jusqu'aux prochaines municipales sur la base suivante :
10 € par habitant et 2 000 € par logement nouveau (sur la base des ouvertures de chantier de l'année n-1).

Ce fonds de concours servira de complément aux divers financements obtenus par la commune pour la reconstruction de la piscine et à la réalisation des autres projets du mandat. Sa pérennité jusqu'aux prochaines municipales est acquise par accord entre les maires et le Président de l'agglomération.

Le disponible entre 2017 et 2020 est évalué à 2,8 M€ pour la commune.

1.4 – Priorité donnée à la reconstruction de la piscine et au démarrage des logements du quartier « des deux Coupoles »

La procédure de conception-réalisation menée depuis une année a abouti récemment et s'est concrétisée par l'attribution du marché à l'entreprise Sylvamétal par la CAO du 16 janvier 2017.

Les travaux à hauteur de 9 221 101 € HT démarreront, après délivrance du permis de construire, fin 2017 et s'achèveront fin 2019.

Pour les constructions du quartier des deux Coupoles, les permis de construire ICADE et OPH 77 sont en cours d'instruction et les cessions de terrains devraient intervenir au 1^{er} semestre 2017. Le permis de construire OGIC est en cours de finalisation. Le montant attendu pour ces deux cessions est de 5 170 000 €.

Les inscriptions budgétaires correspondantes auront lieu en DM lorsque les actes de vente seront signés et que l'entreprise Sylvamétal aura communiqué le détail du programme avec les échéances de paiement permettant d'établir l'AP/CP (Autorisation de programme / Crédits de paiement).

1.5 – Modernisation des procédures de travail des services

Un pas important doit être franchi en 2017 avec la poursuite de la modernisation des procédures de travail des services qui, à terme, doit être un facteur d'économies de personnel.

La dématérialisation des procédures comptables va s'achever avec la dématérialisation des factures qui va concerner tous les prestataires et fournisseurs importants de la commune.

La gestion des congés via le logiciel DRH CIRIL va être étendue à tous les services de la commune.

Dès février 2017, les délibérations, décisions du Maire en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT) et certains arrêtés seront transmis en préfecture via la plateforme dématérialisée.

Enfin, un nouveau logiciel « familles » a été choisi dans le cadre d'un marché public afin de remplacer le logiciel Technocarte obsolète. Le prestataire retenu est CIRIL. Il permettra de gérer les inscriptions scolaires, les inscriptions aux accueils de loisirs, à la restauration, les pointages de présence dans les crèches, à l'école municipale des sports et offrira à la régie municipale un outil de gestion et de facturation beaucoup plus opérationnel et performant.

1.6 – Un équilibre urbanistique de la commune garanti par la modification du PLU

Dans l'esprit de la loi SRU, la commune poursuit son urbanisation, de façon maîtrisée autour des programmes collectifs importants, qui font tous l'objet en amont d'une concertation avec le Maire. Néanmoins, la maîtrise est plus complexe sur les divisions de parcelles privées ou les regroupements de fonds de parcelles privées très convoités par les promoteurs immobiliers.

La modification du PLU tendra à réduire les risques juridiques et à rendre plus aisée l'instruction des permis, certains points du PLU actuel pouvant faire l'objet d'interprétations divergentes entre la DDT et la commune.

1.7 – Le relogement des habitants des Brandons est une priorité partagée entre la commune et l'OPH 77

Bien que le relogement de tous les occupants des Brandons incombe au bailleur, la commune y contribue en organisant les réunions avec la Préfecture pour qu'une priorité soit donnée à ces locataires dans les programmes neufs à venir et en assurant le suivi social de toutes les familles en impayés. A ce jour, 55 familles ont déjà été relogées ou sont en passe de l'être (programme de la Ferme de Violette).

1.8 – Malgré les contraintes budgétaires, des projets structurants doivent être menés sur cette seconde partie du mandat, tant en matière d'entretien des voiries que de rénovation de bâtiments

Ainsi, seront prévus au BP 2017 les travaux suivants :

- La première tranche de la réfection de la rue du Bois l'Evêque
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public
- La démolition et dépollution du garage de la place André Jarlan
- La réfection de la fresque de la gare

2. Les grands équilibres du budget (les ratios)

Ratios

	Informations financières - ratios -	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 192,73 €	1 178,44 €	1 145,66 €	1 197,85 €
2	Produit des impositions directes/population	508,49 €	600,90 €	611,87 €	615,98 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 247,97 €	1 242,63 €	1 367,92 €	1 271,08 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	177,23 €	289,77 €	148,89 €	126,08 €
5	Encours de dette/population	522,34 €	576,70 €	517,26 €	505,05 €
6	DGF/population	225,48 €	213,56 €	188,55 €	161,81 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	67,97%	68,87%	70,55%	67,92%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	88,61	86,36	88,20	86,29
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	99,34%	99,19%	87,93%	98,68%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes de fonctionnement	14,20%	23,32%	10,89%	9,92%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,42	0,46	0,38	0,40

La stabilité de ces ratios devra être assurée dans la préparation du BP 2017.

3. Perspectives pour les recettes de fonctionnement

Sur la base des estimations fournies par notre prestataire Finances Actives via notre logiciel de prospective financière INVISEO, les prévisions concernant les dotations s'établissent ainsi :

3.1 – Evolution DGF

Année	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017
Montant	4 925 554	4 739 855	4 202 095	3 611 001	3 287 921
Perte cumulée sur 5 ans					-1 637 633 (- 33,25 %)

Le ratio DGF / habitant :

2013	2014	2015	2016
225,48 €	213,56 €	188,55 €	161,81 €

3.2 – Autres dotations de l'Etat

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017
DSU	655 230 €	655 230 €	655 230 €	655 230 €	674 595 €
FSRIF	0	0	853 424 €	426 712 €	0
DNP	262 824 €	250 169 €	178 072 €	160 265 €	80 133 €
FPIC			337 009 €	399 988 €	415 828 €

3.3 – Dotation de l'agglomération

	2014	2015	2016	2017
Attribution de compensation	1 818 833 €	1 796 833 €	1 796 833 €	352 380 € *

* après déduction du coût du transfert de la médiathèque et du conservatoire.

3.4 – Les recettes fiscales et droits de mutation

En fonction de l'évolution des bases, les recettes fiscales devraient se stabiliser autour de 14 000 000 € en 2017.

Les droits de mutation :

Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Prévision 2017
720 086	878 055	1 110 394	839 282	850 000

Même si les taux de prêts bancaires connaissent une amorce d'augmentation, la tendance au dynamisme du marché immobilier local devrait se maintenir en 2017.

3.5 – Les recettes des services

La moindre fréquentation des accueils de loisirs du mercredi, des vacances et du service de restauration scolaire incite à la prudence sur l'estimation des recettes des services.

Cette tendance est accentuée par certaines modifications dans les attributions de subventions aux services de la part de la CAF.

4. Perspectives pour les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement des services resteront stables avec des modulations liées aux actions proposées, aux évolutions du nombre d'utilisateurs et aux besoins propres des équipes pour assurer leurs missions.
Les enveloppes "voirie et bâtiment" seront similaires à celles de l'an passé.
Aucune activité nouvelle ne pourra être retenue, à l'exception du RAM qui va fonctionner en année pleine.

5. Perspectives pour les recettes d'investissement

5.1 – Le FCTVA

Le FCTVA devrait être supérieur à celui de 2016 grâce à la reprise des investissements en 2016, à un taux de 16,404 % et à l'élargissement des travaux qui y sont éligibles.

5.2 – La taxe d'aménagement

Son montant a largement progressé en 2016 et devrait, en 2017, être proche de 250 000 €.

5.3 – L'aide aux maires bâtisseurs

La commune devrait redevenir éligible à cette aide en 2017 compte tenu du nombre important de permis de construire délivrés en 2016.

5.4 – Les subventions particulières

Le fonds école, ainsi qu'une subvention de la CAF sont attendues sur le portail famille. La réserve parlementaire sera mobilisée pour l'acquisition d'un "piano" à la cuisine centrale Paloisel. L'étude préliminaire piscine devrait être subventionnée par la Région.

5.5 – Les cessions foncières

Cette année, plusieurs cessions foncières devraient aboutir :

- 9 rue D. Casanova
- 77c rue Sermonoise
- 3 avenue de Quincy
- 9 avenue des Tilleuls
- Angle allée des Brandons

Les cessions d'emprises foncières pour ICADE et OGIC en vue des deux opérations immobilières à proximité de la piscine seront inscrites en DM.

5.6 – L'emprunt

Il restera très modéré du fait du volume financier important attendu des cessions foncières.

6. Perspectives pour les dépenses d'investissement

Se reporter au point 1.8 « projets structurants » pour les travaux.

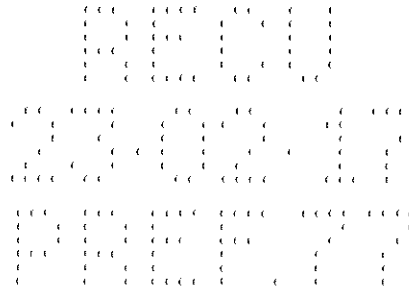
6.1 – Les acquisitions de matériel

Les besoins demeurent importants et il faut souligner, en particulier, la nécessité de remplacer le "piano" de la cuisine centrale Paloisel à hauteur de 80 000 € ainsi que des besoins conséquents en matière de matériel son et lumière pour la Coupole.

Les achats de matériel informatique seront légèrement supérieurs à 2016.

6.2 – Acquisitions de véhicules

Il est prévu, cette année, d'acquérir un minibus pour les séniors, un camion pour le service voirie et de remplacer un véhicule léger trop ancien.



VIII – Conclusion générale

Les bases de la préparation budgétaire 2017 sont ainsi posées et permettront de proposer au vote du Conseil municipal de mars prochain un budget cadré, justifiable sur tous ses points et donc, comme tous les précédents, totalement sincère.

Le résultat du compte administratif viendra consolider ce budget et permettre, comme les années précédentes, un recours modéré à l'emprunt, sans donc faire porter son poids sur les générations futures.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, ce rapport ainsi que le compte-rendu des débats qu'il suscitera, donneront lieu à communication au public via le site Internet de la commune.

IX - LEXIQUE

AC	Attribution de Compensation
AP / CP	Autorisation de Programme / Crédits de Paiement
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CA	Compte Administratif
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAO	Commission d'Appel d'Offre
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CNRACL	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
CRFP	Contribution au Redressement des Finances Publiques
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DPV	Dotation Politique de la Ville
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSA	Dotation de Solidarité d'Agglomération
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSR	Dotation de Solidarité Rurale
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Equivalents Temps Plein
FCTVA	Fonds de Compensation de la TVA
FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
FSIL	Fonds de Soutien à l'Investissement Local
FSRIF	Fonds de Solidarité de la Région Ile de France
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IDV	Indemnité de Départ Volontaire
MAM	Maison d'Assistants Maternelles
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OPH77	Office Public de l'Habitat de Seine et Marne
PIB	Produit Intérieur Brut
PLU	Plan Local d'Urbanisme
RAM	Relais Assistants Maternelles
SRU	Solidarité Renouvellement Urbain
TFB	Taxe Foncière sur les propriétés Bâties
TFNB	Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
TH	Taxe d'Habitation